

Informations Post AGO

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 septembre 2023, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Décision N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 14 septembre 2023 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2021 et du rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2021, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2021 comme suit :
Unité : Dinar

Résultat reporté pour l'exercice 2020	-108 058 619,876
Résultat net de l'exercice 2021	-5 877 804,012
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	-5 483 058, 212

▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	-394 745,800
Résultats reportés au 31 décembre 2021	-113 936 423,888
▪ Pertes reportées	-111 056 865,472
▪ Amortissements différés	-2 879 558,416

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit e et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- M. Mohamed Adel SOUISSI, administrateur représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de Mme Besma LOUKIL YACOUBI pour le restant de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Ahmed TRICHI Adel SOUISSI, administrateur représentant de la Société Tunisienne de Garantie au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Tahar BEN HATIRA YACOUBI pour le mandat 2021-2023 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.
- Mme. Salma DAMAK administrateur représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Noureddine SELMI pour le restant de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Bassem HFAIEDH représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Samir LAZAAR pour le mandat 2022-2024 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.
- M. Mohamed Amine ZARROUK représentant de l'Etat tunisien au Conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Naoufel BOUZID pour le mandat 2022-2024 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du Bureau Partners Audit et Conseil « PAC » représenté par M. Zouhaier MARGHLI en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2022, 2023 et 2024.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Décision N°10 :

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan après affectation du résultat

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	58 781	66 509
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	24 907 314	39 274 699
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	238 841 136	232 287 786
<i>Concours à la clientèle</i>		139 217 686	132 648 211
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		303 656 667	288 126 489
<i>Provisions et agios réservés</i>		-204 033 217	-188 486 914
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 553 401	1 316 523
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	646 097	916 647
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 309 328	3 185 132
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-2 669 107	-2 292 364
<i>Immobilisations incorporelles</i>		467 286	467 286
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-461 410	-443 408
Autres Actifs	VII-A-6	24 532 879	21 416 979
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		18 268 390	16 726 527
<i>Autres (A)</i>		6 264 489	4 690 452
TOTAL ACTIF		290 539 608	295 279 144
PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	65 603	185 195
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	14 072 708	13 873 100
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	271 670 337	272 249 056
Autres Passifs	VII-A-10	15 737 335	14 100 363
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		699 304	779 832
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		11 074 983	9 985 745
<i>Autres (P)</i>		3 963 048	3 334 786
TOTAL PASSIF		301 545 983	300 407 714
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 834 145	2 834 145
Résultats Reportés		-113 936 424	-109 855 827
Modifications comptables affectant les résultats reportés		0	1 797 207
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VII-A-11	-11 006 374	-5 128 570
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		290 539 608	295 279 144

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Unité : en DT)

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-12 288 047	-97 567 780	1 797 207	-5 128 570
Affectations des résultats 2020					12 288 047	-12 288 047		0
Solde au 31/12/2020 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-	-109 855 827	1 797 208	-5 128 570
Affectation Modifications comptables affectant les résultats reportés						1 797 207	-1 797 207	0
Résultat net au 31/12/2021					-5 877 804			-5 877 804
Solde au 31/12/2021 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-5 877 804	-108 058 620	0	-11 006 374
Affectations des résultats 2021					5 877 804	-5 877 804		0
Solde au 31/12/2021 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	0	-113 936 424	0	-11 006 374

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membre	Qualité	Mandat	Fonction	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Mohamed Larbi DABKI	Administrateur Représentant de l'Etat -Président du Conseil d'administration	2020-2022	Directeur – Direction Générale du Financement – Ministère des Finances	-
M. Med Adel SOUSSI	Administrateurs Représentants de l'Etat.	2020-2022	Directeur - Ministère des Finances / Direction Générale des Participations.	-
M. Fethi SAHLAOUI		2020-2022	Directeur général au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie	-
Mme. Salma DAMAK		2020-2022	Professeur universitaire / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	-
M. Bessem HFAIEDH		2022-2024	Directeur chargé du secteur bancaire, monnaie et change au Ministère de l'Economie et de la Planification.	-Administrateur à l'Office de commerce de Tunisie (Juillet 2018- Mars 2022) -Administrateur au Centre informatique du Ministère de l'intérieur Fév.2017-Janv.2023 -Administrateur à l'institut national des grandes cultures (Août_Nov.2016)
M. Mohamed Amine ZARROUK		2022-2024	Directeur Général des Entreprises et établissements publics au Ministère des Technologies de la Communication.	-Administrateur au CA TECH' INVEST Sicar, filiale Tunisie Télécom (<i>Personne physique sur proposition du Ministère des Technologies de la Communication</i>). -Administrateur SMART Capital (Société de gestion de fonds d'investissement filiale TECHINVEST (<i>Personne physique sur proposition du Ministère des Technologies de la Communication</i>)).
M. Ahmed KHARRAT	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2020-2022	Directeur de l'organisation et mise à niveau au Groupe Chimique Tunisien.	-
M. Mohamed Nejib BLIBECH	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2020-2022	Directeur de la comptabilité au Groupe Chimique Tunisien.	-
M. Hassen BEN CHEIKH LARBI	Administrateur représentant la Société Nationale des Télécommunications - Tunisie Télécom.	2020-2022	Directeur à la Société Nationale des Télécommunications – Tunisie Télécom.	-
M. Ahmed TRICHI	Administrateur représentant la Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR	2021-2023	Directeur Central / chargé des fonds de garantie à la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.	-

Mme. Wafa SFAR	Administrateur indépendant, Présidente du Comité des risques.	2021-2023	Retraîtée. Ex. Directrice générale à la Banque Centrale de Tunisie (BCT).	-
M. Sami JELLOUL	Administrateur indépendant, Président du Comité permanent d'audit interne.	2021-2023	Retraité. Ex. Directeur à la Banque Tuniso- Lybienne (BTL).	-

Informations Post AGE

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2023.

Décision n°1 :

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et connaissance prise :

- des dispositions de l'article 7 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015,
- de la loi de finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,
- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- des décisions issues de la réunion de travail ministérielle du 05 avril 2023 concernant le dossier de la Banque, les difficultés qui entravent son activité et les solutions pour y remédier,

l'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Décision n°2 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.